

QuickTime™ et un
décodeur de fichiers TIFF (non compressés)
sont requis pour visionner cette image.

Transavalquad

Salons du 4x4, etc.

ça suffit !

Transavalquad (derniers jours de juin, à Valloire), salons du 4x4 (Val-d'Isère et Valloire), etc. : dans les Alpes françaises comme dans d'autres régions, les manifestations promotionnelles des engins motorisés dans la nature se succèdent au cours de l'été. Les associations de protection de l'environnement demandent que l'État mette fin à cette publicité scandaleuse en cessant d'accorder des dérogations aux organisateurs de ce genre de manifestations et à tous les élus de prendre clairement position contre ces manifestations « contre nature ».

Chaque jour, les politiques, relayés par les médias, nous parlent de défense de l'environnement, respect de la nature, sauvetage de la planète. Ils demandent aux citoyens d'économiser les ressources énergétiques dont la surconsommation et le gaspillage, au cours des dernières décennies, ont entraîné divers dérèglements climatiques du fait de l'augmentation très importante des gaz à effets de serre .

Or des manifestations du type de la « TRANSVALQUAD », à Valloire, ou du « SALON du 4x4 », à Val-d'Isère, en Savoie, font la promotion tapageuse de pratiques qui vont exactement à l'encontre des comportements qu'il convient d'encourager aujourd'hui.

Aujourd'hui, des élus condamnent ces manifestations « contre nature ». **Il n'est plus possible en effet de garder silence !** (voir encadré ci-dessous et, page 2, extrait de la motion adoptée le 27 novembre 2007 par le Comité de massif des Alpes).

La Transavalquad : une manifestation contre nature » !

La Transavalquad est le type même de manifestation qui, désormais, doit impérativement être proscrite. La mairie de Valloire :

- Suventionne (*sic*) ces activités polluantes (68.000 € en 2007),
- Met gratuitement à disposition du personnel,
- Va jusqu'à faire procéder, avec des engins de chantiers, à l'aménagement du lit d'un torrent (la Valloirette), afin que les quads puissent l'emprunter, cela en violation des dispositions de la loi protégeant les milieux aquatiques !

Au cours de ces manifestations, les quads ou 4x4 :

- Traversent des cours d'eau, circulent en pleine réserve de pêche et dans les zones de frayères, puis sont nettoyés au mépris des dispositions de la « loi sur l'eau » ;
- Parcourent des terrains dont la majorité des propriétaires n'ont autorisé que le passage de pistes de skis ou le pacage de troupeaux.

Un dossier complet avec photos a été transmis à la préfecture afin que le représentant de l'État puisse se déterminer en connaissance de cause.

Comme chaque année, des propriétaires s'opposent à ce que le tracé passe sur leurs terrains ; encore faudrait-il que les forces de l'ordre puissent faire respecter leurs droits.

La station de Valmeinier montre la voie !

Le conseil municipal de Valmeinier, station qui jusqu'alors était partie prenante de la Transavalquad, vient de prendre position contre l'organisation de ce genre de manifestation, considérant qu'à « *l'heure du développement durable et des économies d'énergie, il est inadmissible que la montagne donne une image dégradée de circulations d'engins polluants (poussières, fuites d'huile et de gasoil, érosion des sols etc...) gros consommateurs d'énergie fossile (du moins pour les 4x4)* » (délibération du 7 mai 2008).

Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA France) : <http://www.cipra.org> ; Club alpin français Savoie : <http://www.fcam.fr/fr/environnement> ; FRAPNA Savoie : <http://www.frapna.org/site/savoie>, La Harde : [http://laharde@free.fr](mailto:laharde@free.fr) ; Mountain Wilderness France (MW France) : <http://france.mountainwilderness.org> ; Paysages de France : www.paysagesdefrance.org ; Valloire Nature et Avenir (VNEA) : <http://www.vnea.net>, Vivre en Maurienne (VEM) ; Vivre en Tarentaise (VET), Le Villaret 73550 Méribel-les-Allues

CONTACT PRESSE : Martine Falcoz (0670515667), Régis de Poortere (0479590496)

« La qualité des paysages et de l'environnement contribue à la notoriété du massif alpin. Au-delà de participer à la préservation d'une grande biodiversité, ces espaces naturels sont des éléments importants pour le choix de la destination touristique. Les responsables locaux en sont conscients et font porter leurs efforts sur ces aspects notamment en s'efforçant de limiter la circulation automobile dans les stations. Dans ce contexte, le développement des loisirs motorisés – motos-neige, quads, circulation des véhicules tout terrain, manifestation autour de ces véhicules – est contradictoire avec les efforts effectués pour valoriser le paysage et le milieu naturel. »

(Motion du 30 novembre 2007 adoptée à l'unanimité par le Comité de massif des Alpes co-présidé par le préfet de la Région PACA et Monsieur Michel BOUVARD, vice-président du conseil général de la Savoie et député de la Savoie.)